



COMPTE RENDU N°78 REUNION DU CABINET DU 14 FEVRIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le quatorze février à onze heures, le Représentant Personnel du Président de la République (RPPR), chargé du suivi et de l'évaluation des plans et programmes, a présidé une réunion de son cabinet.

Etaient présents :

- **Jean-Raymond DIRAT**, directeur du cabinet ;
- **Eugène ONDZAMBE-NGOYI**, conseiller aux politiques et programmes sociaux ;
- **Jean Anaclet MAMPASSI**, conseiller aux programmes et politiques économiques ;
- **Célestine Félicité OMPORO ENOUANY**, conseiller à la planification et à la prospective.
- **Euloge ITOUA**, conseiller aux évaluations financières.

Le conseiller aux évaluations physiques, absent du pays, n'a pas pris part à la réunion.

Après amendement, l'ordre du jour de la réunion a porté sur les points ci-après.

1. Adoption du compte-rendu de la réunion du cabinet du 8 février 2024 ;
2. Point de l'exécution des décisions issues de la réunion du cabinet du 8 février 2024.
3. Préparation des missions d'évaluation (exercice 2023, queues de la municipalisation accélérée, et programmes et projets du PND).
 - a) Liste révisée des programmes et projets (de l'exercice 2023) à évaluer.
 - b) Programmation de la collecte des informations auprès des administrations et des PTF.



- c) Formation des équipes de collecte.
 - d) Projet de calendrier des descentes sur le terrain d'exécution des projets.
 - e) Point des réponses des préfets.
4. Organisation et alimentation du site WEB.
- a) Forme et contenu de la page d'ouverture.
 - b) Table des matières à insérer dans le site (matières et ordre de présentation ou de traitement de celles-ci).
 - c) Classification des matières (accès libre, accès restreint et accès strictement réservé).
5. Divers.

1. Adoption du compte rendu n° 77 de la réunion du 8 février 2024.

Le compte rendu de la réunion du 8 février 2024 a été adopté avec amendements. Il sera archivé suivant l'usage.

2. Point de l'exécution des décisions de la réunion du 8 février 2024.

Le directeur du cabinet a présenté ce point ainsi qu'il suit.

A. Rappel des décisions issues de la réunion du 8 février 2024

A.1. Engager la recherche documentaire, auprès du ministère du plan et des ministères maîtres d'ouvrages, relative à la mise en œuvre des programmes et projets du PND 2022-2026, en vue de leur évaluation.

A.2. Etoffer la liste des 266 projets suivis en 2023, par la prise en compte des projets découverts sur le terrain et ne figurant pas sur la liste initiale, et des projets non suivis mais méritant d'être évalués, en raison de leur importance.

A.3. Choisir de réserver un traitement approprié aux projets du PND 2022-2026, faisant déjà l'objet de suivi-évaluation. Il s'agirait, soit de continuer à les suivre et évaluer dans le cadre d'ensemble soit de les traiter désormais à part, précisément dans le cadre de l'évaluation des programmes et projets du PND.



A.4. Passer en revue la loi de finances rectificative (2023) pour constater d'éventuels retraits ou ajouts de projets, comparativement à la loi de finances initiale 2023.

A.5. Intensifier la recherche documentaire sur les plans et programmes mis en œuvre entre 1960 et 2022.

A.6. Commencer le travail de rédaction des résumés des plans et programmes retenus.

A.7. Préparer l'ordre du jour de la réunion avec le président de la BADEA.

A.8. Ecrire des lettres de relance aux ministres de la santé, des finances et de l'hydraulique aux fins de la préparation de la réunion entre le RPPR et le président de la BADEA.

B. Exécution des décisions, au 23 février 2024

B.1. La recherche documentaire sur les programmes et projets du PND 2022-2026 en vue de leur évaluation, débutera la semaine prochaine auprès du ministère du plan et d'autres ministères.

B.2. La liste des 266 projets inscrits dans le budget 2023 de l'Etat et suivis a été étoffée avec les projets découverts pendant la mission de suivi 2023 et avec certains autres projets qui n'avaient pas été suivis. Tous ces projets feront l'objet de l'évaluation au titre de l'année 2023.

B.3. Le choix de traiter de façon appropriée les projets du PND, sera fait à la faveur de la prochaine réunion du cabinet.

B.4. Le passage en revue de la loi de finances rectificative 2023, en vue de la prise en compte des projets retirés ou ajoutés, n'a pas eu lieu, faute de disposer de ladite loi.

B.5. La recherche documentaire sur les plans et programmes mis en œuvre entre 1960 et 2022 est assez bien avancée. Elle s'est étendue à certains fonds documentaires de France (Bibliothèque nationale de France François Mitterrand). Elle se poursuit sur le territoire national.

B.6. Le travail de rédaction des résumés des plans et programmes mis en œuvre entre 1960 et 2022 a débuté.



B.7. Le conseiller à la planification et à la prospective a entrepris de préparer, avec le représentant résidant de la BAEDA, l'ordre du jour de la réunion entre le président de cette institution et le RPPR.

B.8. Les projets de lettre aux cinq (5) ministres concernés par les projets financés par la BAEDA ont été déposés sur le bureau du RPPR, le jeudi 22 février 2024.

3. Préparation des missions d'évaluation (exercice 2023, queues de la municipalisation accélérée, programmes et projets du PND).

a) De la confection de la liste des programmes et projets de l'exercice 2023 à évaluer.

Le RPPR a rappelé que la lecture de la loi de finances initiale 2023 avait permis de répertorier 1291 programmes, projets et actions. 433 d'entre eux avaient été initialement retenus pour être suivis et évalués.

Après une fine analyse, une liste comportant 266 programmes et projets avait finalement été retenue pour le suivi effectué entre juillet et septembre 2023.

Le RPPR a demandé d'examiner l'ensemble des programmes et projets en se basant sur la loi de finances rectificative 2023, afin d'allonger la liste des programmes et projets à évaluer au titre de l'exercice 2023.

Les nouveaux programmes et projets identifiés viendraient compléter la liste initiale des 266 ayant déjà fait l'objet de suivi.

b) De la programmation de la collecte des informations auprès des administrations et des représentations des partenaires techniques et financiers.

Le RPPR a instruit d'effectuer la collecte des informations administratives des programmes et projets à évaluer pendant dix (10) jours, à compter du 19 février 2024.

Il a demandé qu'à cet effet des lettres soient adressées dès à présent aux entités concernées afin de sensibiliser leurs points focaux et obtenir leur collaboration.



c) De la formation des équipes de collecte des informations

Il a été suggéré que les équipes déjà constituées dans le passé se chargent de la collecte des informations relatives aux programmes et projets qui leur seront affectés. En tant que de besoin, ces équipes pourraient être renforcées en nombre.

d) De la fixation du calendrier des descentes sur le terrain d'exécution des projets.

Le RPPR a indiqué que tout doit être mis en œuvre afin que les descentes sur le terrain s'effectuent dans le courant du mois de mars 2024.

Il a demandé au directeur du cabinet de reprendre attache avec le Secrétaire général de la présidence de la république, en vue d'accélérer le processus d'obtention du financement de la mission.

e) Du point des réponses des préfets.

Le RPPR a instruit de relancer les préfets pour leur demander de faire parvenir, dans les meilleurs délais, les informations attendues sur les projets inachevés dans leur territoire de compétence respectif.

4. Organisation et alimentation du site web du RPPR.

Le RPPR a conduit les échanges qui ont porté à l'amendement de la page d'ouverture du site web.

Cette proposition a été amendée en divers points.

Le RPPR a demandé à l'assistant principal et au chargé d'études de travailler avec la société Kube Technologies, afin de configurer le site Web du RPPR conformément aux choix faits en réunion du cabinet le 14 février 2024.

5. Divers

S'agissant des divers, le RPPR a évoqué la programmation de la réunion, par visioconférence, avec le président de la BADEA. Il a instruit le conseiller à la planification et à la prospective de travailler, avec le coordonnateur résidant de la BADEA, à l'élaboration d'un ordre du jour de la réunion. Le conseiller a aussi reçu mission de préparer, dans le moindre détail, la réunion à venir.

Chaque sujet à aborder doit préalablement faire l'objet d'un argumentaire rédigé sur la base des éléments attendus des cinq (5) ministères concernés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le RPPR a levé la séance à 13 heures 45 minutes.

Adopté le 23 février 2024

Le secrétaire de séance

Le directeur du cabinet

Eugène ONDZAMBE-NGOYI

Jean-Raymond DIRAT

